

**Point COVID**

Au 20 janvier 2021

À la suite de l'allocution du premier ministre, Jean CASTEX, datant du 14 janvier 2021, le couvre-feu a été avancé à 18h00 (initialement 20h00) sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021 pour une durée minimum de 15 jours.

Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont interdits de 18h00 à 6h00 sous peine d'une amende de 135€.

Par ailleurs, compte-tenu du risque de propagation des souches variantes, le flux transfrontalier est réduit.

**Maintien des recommandations sanitaires**

- Limiter les contacts sociaux (6 maximum)
- En cas de contacts à risque ou de symptômes, s'isoler et surveiller en cas d'aggravation des symptômes
- Respecter les mesures barrières
- Aérer les espaces intérieurs 10 minutes toutes les heures
- Porter le masque sauf s'il y a nécessité de le retirer
- Éviter de partager des objets
- Ne pas s'embrasser
- Réduire au maximum les grands rassemblements s'ils ne sont pas obligatoires
- Se laver régulièrement les mains

Prenez soin de vous pour mieux prendre soin des autres 😊

**« Agissons ensemble pour une amélioration continue de la qualité »**

**Le programme prévisionnel qualité pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021**

- **Janvier / Février :**
  - Enquêtes de satisfaction des bénéficiaires et des professionnels
  - Rapport d'activité 2020
- **Mars :**
  - Groupe de travail :
    - Actualisation du Plan Bleu
    - Prévenir en cas de changement dans l'organisation de la prestation
    - Échange entre les différents services intervenant au domicile
  -
- **Avril / Mai :**
  - Indicateurs ANAP
  - Groupe de travail :
    - Actualisation du DUERP
    - RGPD
- **Juin :**
  - Groupe de travail :
    - Risque suicidaire
    - Procédure en cas d'incidence impliquant le SSIAD dans un acte de maltraitance

D'autres thématiques pourront être abordées en fonction des projets en cours.

**Compte rendu des questionnaires de satisfaction étudiants**

La procédure établie en début d'année 2020 concernant les enquêtes de satisfaction « étudiants » a permis de rassembler suffisamment de questionnaires afin d'en effectuer une analyse globale. Ainsi pour l'année 2020 :

**Taux de retour :** 61,90% (13/21)

D'une manière générale, les étudiants sont très satisfaits de l'accompagnement et du suivi dont ils ont pu bénéficier durant leur stage au sein du SSIAD.

L'analyse complète est consultable selon les conditions habituelles.

Pour information : L'étape « Satisfaction des bénéficiaires » est en cours. Dès que cette dernière sera terminée, la phase « Satisfaction du personnel » sera lancée.

**Que cette année 2021 qui démarre soit meilleure que celle que nous avons connue en 2020.**

\*\*\*\*\*

**Santé et bonheur à chacun d'entre vous**

